

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 25 janvier 2010, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Daniel Paquette, Rock Morin, Michel Desrochers et Yvan Verville. Était également présente l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absent : Louis Proulx.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2010-01-026

### 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du PAIF pour l'année 2010-2011;
4. Approbation des comptes à payer :
  - a) Liste au montant de 59 899,81 \$;
  - b) Liste au montant de 165 477,42 \$;
5. Signature du contrat d'entente de service professionnel :
  - a) Lots épars;
  - b) Lots intramunicipaux;
6. Participation financière au service du transport adapté de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest;
7. Augmentation de la marge de crédit;
8. Avis de motion pour modifier le règlement No 09-110, relatif au traitement des élus municipaux;
9. Demande à la CPTAQ – monsieur Claude Marcoux;
10. Questions diverses :
  - a) Lettre de compassion au maire d'Amos;
  - b) \_\_\_\_\_
  - c) \_\_\_\_\_
  - d) \_\_\_\_\_
11. Période de questions;
12. Rapport des comités;
13. Information de l'adjointe à la direction générale;
14. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 5a), 10a) et 13 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

2010-01-027

3. **ADOPTION DU PAIF POUR L'ANNÉE 2010-2011**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Le PAIF 2010-2011, soit adopté tel que présenté par monsieur Christian Léveillé, ingénieur forestier.

Adoptée à l'unanimité.

2010-01-028

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE: Les rapports des comptes à payer soient acceptés :

- a) Liste au montant de 59 899,81\$;
- b) Liste au montant de 165 477,42 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Signature du contrat d'entente de service professionnel**

2010-01-029

b) **LOTS INTRAMUNICIPAUX**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les membres du conseil municipal, après réflexion, ont décidé de retenir les services de Sylviculture Lavérendrye à titre de consultant pour l'exécution et la planification des travaux forestiers ou autres sur l'ensemble des lots intramunicipaux, blocs et épars, aux conditions décrites dans le contrat de service signé entre les parties, soit du 1er avril 2009 au 31 mars 2013, en conformité à l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée à l'unanimité.

2010-01-030

6. **PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST**

Considérant l'importance de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées ou à mobilité réduite de notre municipalité;

Considérant la participation financière dans une vision collective de toutes les municipalités d'Abitibi-Ouest;

Considérant une méthode de calcul équilibrée à chacune des municipalités;

Considérant que le montant annuel sera calculé à partir de la richesse foncière de la population et du kilométrage;

Considérant que la participation financière de la Ville de Macamic sera de 13 325 \$ pour l'année 2010;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic approuve la participation financière au service du transport adapté de la Corporation du Transport Public Adapté d'Abitibi-Ouest au montant de 13 325 \$ pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.

**2010-01-031**

7. **AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La marge de crédit sur le folio 6790 soit augmentée de 500 000 \$;

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la ville, les documents nécessaires à l'exécution de cette transaction.

Adoptée à l'unanimité.

**2010-01-032**

8. **AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 09-110 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yvan Verville, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pour modifier le règlement No 09-110 relatif au traitement des élus municipaux.

**2010-01-033**

9. **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR CLAUDE MARCOUX**

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que la municipalité profiterait de cette implantation;

Considérant que la demande vise l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 28 du Rang 3, canton La Sarre, soit 5000 mètres carrés;

Considérant que le terrain visé est dans une zone où il existe déjà un alignement de résidences qui longent la Route 393 et du Rang 3 Ouest, et ce, des deux côtés du chemin.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Claude Marcoux pour une partie du lot 28 du Rang 3, canton La Sarre.

Adoptée à l'unanimité.

11. **Période de question**

Aucune question.

12. **Rapport des comités**

Le conseiller Yvan Verville a fait un rapport de sa dernière rencontre avec Christian Léveillé concernant les lots intramunicipaux au point 5b) de l'ordre du jour.

2010-01-034

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, et résolu de lever la séance. Il est 20 h 20.

ADOPTÉ.

---

Joëlle Rancourt  
Adjointe à la direction générale et  
secrétaire-trésorière adjointe

---

Daniel Rancourt  
Maire